



Syndic et responsable unique de sécurité

Par **BOITEUX Philippe**, le **08/02/2017** à **11:46**

Un syndic assumant entre autres la fonction de Responsable Unique Sécurité (incluse dans ses honoraires) peut il démissionner de cette fonction et la confier à une société spécialisée en faisant payer aux copropriétaires le coût de cette cette sous traitance .N'a t'il pas en ce cas l'obligation de diminuer le montant de ses honoraires .